



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
N° CAC-2018-016
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2018**

POINT 2.1.1

**SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS :
ÉLECTION PARTIELLE AU SEIN DU COLLÈGE DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS OU
PERSONNELS ASSIMILÉS**

Le Conseil académique, en sa séance plénière du 8 novembre 2018, sous la présidence de Monsieur Philippe Ellerkamp, Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.712-4, L.712-6-2, R. 712-9 à R.712-21 ;
Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés en date du 27 juin 2017, notamment son article 27-IV ;

Vu l'arrêté n°2016-03-SAGI portant composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants ;

Vu la perte de la qualité pour siéger de Monsieur Jean-Claude Ternaux en date du 31 août 2018 ;

Considérant qu'un siège est vacant pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants ;

Considérant que Monsieur Jean-Claude Ternaux ne peut être remplacé que par une personne déjà membre du conseil académique, appartenant au même collège (professeurs des universités ou personnels assimilés) et de même sexe ;

Considérant que le remplacement vaut pour la durée du mandat restant à courir ;

Considérant que les membres du conseil académique appartenant au collège des professeurs des universités ou personnels assimilés doivent élire parmi eux un remplaçant ;

Candidat : Monsieur Jean-Yves Borel.

Pour : 14 suffrages.

Monsieur Jean-Yves Borel est élu, à l'unanimité, pour siéger en tant que représentant des professeurs des universités ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.

Membres en exercice : 17

Membres présents (8) ou suppléés (6) : 14

Membres absents et non suppléés : 3

Avignon, le 12 novembre 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Philippe ELLERKAMP

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le

30 NOV. 2018

